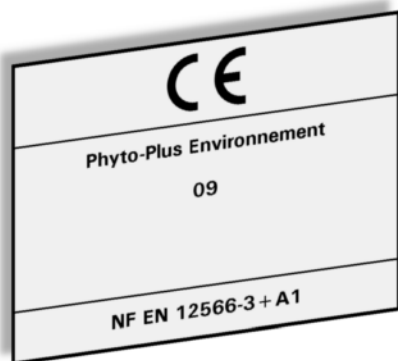




PHYTO-PLUS ENVIRONNEMENT
RCS TARASCON 95 B 195 SIRET 390 343 507 00021
Station SBR (Séquentiel Biologique Réaction)
Epuration biologique à cultures fixées
(DTU 64-1 annexe 3, page 15, art. 7. 1. 2. 4. 2) XP 16-603)
12 avenue du lieutenant ATGER 13690 GRAVESON
TEL 04 90 95 79 54 FAX 04 90 95 89 45
E mail : phyto.plus@wanadoo.fr
Site: www.plytoplus-environnement.com



GROUPE PHYTO-PLUS>6



PROCEDURE DE MAINTENANCE CONSEILLEE PAR PHYTO PLUS ENVIRONNEMENT Pour les Stations de 1 à 21 EH

- 1 – Contrôle du fonctionnement du (des) Surpresseur(s), avec démontage et nettoyage intégral,
- 2 – Visite de la (des) Fosse(s) Toutes Eaux, avec contrôle du niveau des boues,
- 3 – Contrôle de la biomasse constituée dans le(s) Bioréacteur(s),
- 4 – Décolmatage des membranes d'aération,
- 5 – Contrôle du Décanteur et de l'évolution des floccs (niveau des boues),
- 6 – Contrôle et nettoyage éventuel des filets filtrants dans chaque cuve,
- 7 – Test du pH,
- 8 – Vérification de la qualité du rejet (visuelle et olfactive),
- 9 – Déterminer la vidange du Décanteur ou/et de la (des) Fosse(s) Toutes Eaux (environ tous les 4 ans), à effectuer lorsque le niveau des boues atteint 30% de la capacité de l'appareil vérifié

PHYTO PLUS ENVIRONNEMENT
12 Avenue du Lieutenant Atger, 13690 GRAVESON
Tel : 04 90 95 79 54 Fax : 04 90 95 89 45
E-mail : phyto.plus@wanadoo.fr
Site : www.phytoplus-environnement.com

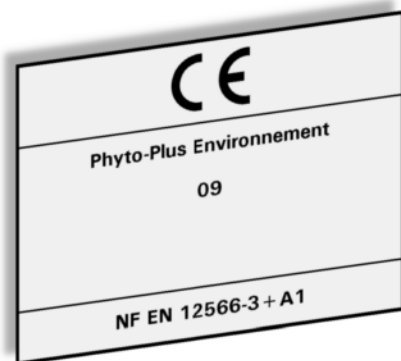
Membre du Syndicat National de l'Assainissement Autonome et semi-collectif.



PHYTO-PLUS ENVIRONNEMENT
RCS TARASCON 95 B 195 SIRET 390 343 507 00021
Station SBR (Séquentiel Biologique Réaction)
Epuration biologique à cultures fixées
(DTU 64-1 annexe 3, page 15, art. 7. 1. 2. 4. 2) XP 16-603)
12 avenue du lieutenant ATGER 13690 GRAVESON
TEL 04 90 95 79 54 FAX 04 90 95 89 45
E mail : phyto.plus@wanadoo.fr
Site : phytoplus-environnement.com



GROUPE PHYTO PLUS>6



PROCEDURE DE MAINTENANCE CONSEILLEE PAR PHYTO PLUS ENVIRONNEMENT Pour les Stations de 21 à 50 EH

- 1 – Contrôle du fonctionnement du (des) Surpresseur(s), avec démontage et nettoyage intégral,
- 2 – Contrôle du coffret de commande électrique,
- 3 – Visite de la (des) Fosse(s) Toutes Eaux, avec contrôle du niveau des boues,
- 4 – Contrôle de la biomasse constituée dans le(s) Bioréacteur(s),
- 5 – Décolmatage des membranes d'aération,
- 6 – Contrôle du Décanteur et de l'évolution des floes (niveau des boues),
- 7 – Contrôle de la Pompe de Recirculation des boues,
- 8 – Test du pH,
- 9 – Vérification de la qualité du rejet (visuelle et olfactive),
- 10 – Déterminer la vidange du Décanteur ou/et de la (des) Fosse(s) Toutes Eaux (environ tous les 4 ans), à effectuer lorsque le niveau des boues atteint 30% de la capacité de l'appareil vérifié.

La Direction Technique.

PHYTO PLUS ENVIRONNEMENT
12 Avenue du Lieutenant Atger, 13690 GRAVESON
Tel : 04 90 95 79 54 Fax : 04 90 95 89 45
E-mail : phyto.plus@wanadoo.fr
Site : www.phytoplus-environnement.com

Membre du Syndicat National de l'Assainissement Autonome et semi-collectif.

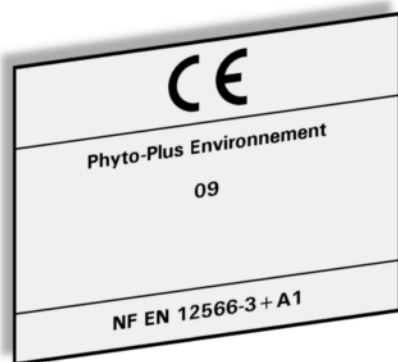
Groupe PHYTO-PLUS MEMBRE DU S.N.A.A.S.C.O
(Syndicat National de l'Assainissement Autonome et Semi Collectif)
e-mail : phyto.plus@wanadoo.fr <http://www.phytoplus-environnement.com>



PHYTO-PLUS ENVIRONNEMENT
RCS TARASCON 95 B 195 SIRET 390 343 507 00021
Station SBR (Séquentiel Biologique Réaction)
Epuration biologique à cultures fixées
(DTU 64-1 annexe 3, page 15, art. 7. 1. 2. 4. 2) XP 16-603)
12 avenue du lieutenant ATGER 13690 GRAVESON
TEL 04 90 95 79 54 FAX 04 90 95 89 45
E mail : phyto.plus@wanadoo.fr
Site : phytoplus-environnement.com



GROUPE PHYTO PLUS >6



PROCEDURE DE MAINTENANCE CONSEILLEE PAR PHYTO PLUS ENVIRONNEMENT Pour les Stations de 51 à 500 EH et plus

- 1) Une visite par trimestre pour contrôler le décanteur primaire (fosse toutes eaux). Evacuation des flottants si nécessaire, à charge du client (mise en place de bactéries si nécessaire, fournies par nos soins, à charge du client),
- 2) Une visite par trimestre pour contrôler le décanteur final, niveau des boues et mise en recirculation si nécessaire, à charge du client (mise en place bactéries si nécessaire, fournies par nos soins, à charge du client),
- 3) Une visite par an pour nettoyage du décanteur primaire (Fosse Toutes Eaux). Vidange si nécessaire, mais évacuation des flottants impératif, à charge du client,
- 4) Une visite par an pour contrôle du nettoyage du décanteur final, avec évacuation si nécessaire, à charge du client,
- 5) Contrôle de la pompe d'égalisation, de la pompe de recirculation des boues et du surpresseur à chaque visite,
- 6) En cas de dysfonctionnement de la station : voir fiche d'enregistrement et informer :

PHYTO PLUS > 6
04 90 95 79 54

**Services Techniques ou responsable
de la Maintenance sur site**

- 7) Formation du personnel de maintenance (voir procédure) le jour de la mise en service,
- 8) Définir le délai d'intervention (mettre en place un tour d'astreinte),
- 9) Les déchets issus du dégrillage ainsi que l'extraction des boues seront évacués et traités par le personnel communal (circuit de collecte) ou le responsable de la maintenance formé à cette tâche, à charge du client.

La Direction Technique.